

Le grand incendie de Saint-Georges-en-Couzan (1758)

En 1758, le feu dévore le petit bourg de Saint-Georges-en-Couzan. C'était le "grand incendie", une catastrophe restée dans la mémoire collective...

Dimanche 3 décembre 1758, le cordonnier Laurent allume son feu. La cheminée de la mesure est mal ramonée. Il est 3 heures de l'après-midi. Il pousse dans l'âtre une branche résineuse sur les brindilles. Une escarbille enflamme la suie. Ce simple feu de cheminée se transforme en un immense sinistre

Un vent violent soufflant du sud et de l'ouest disperse les braises. Le feu se communique bientôt à 30 maisons. Les granges, fenils et greniers contiennent toutes les réserves de l'hiver. Foin, paille et grain alimentent l'incendie. Il dévore maintenant tout le cœur du village. La fumée et le vent tournant aveuglent les habitants. Les foyers multiples les empêchent de s'entraider. Chacun court au plus pressé essayant de sauver sa bicoque.

Tout le village en feu

La maison du notaire flambe. Maître Pierre Coiffet veut sauver ses minutes. Il sort avec des brassées de paperasses et les sème à tout vent. La maison du curé est épargnée. Mais les paroissiens déménagent trop vite son mobilier et ses provisions. Des meubles sont cassés, le grain répandu sur le chemin, le vin dans les fossés...

L'incendie atteint l'église. Le clocher s'enflamme. Sur les cinq cloches, quatre fondent ou sont cassées. Dans leur chute, elles percent la voûte. Un habitant courageux, au péril de sa vie, parvient à retirer le ciboire du tabernacle...

Par chance, les bêtes encore dans les prés sont sauvées. Finalement il n'y a aucune victime mais les dégâts sont considérables. Sans toit ni vivres, comment les habitants passeront-ils l'hiver ? Comment paieront-ils la taille ?

Les pauvres sinistrés se tournent alors vers les autorités de la province. Il faut établir un procès-verbal d'estimation des dommages *"pour leur servir et valoir dans la suite ce que de raison"*. Il s'agit surtout d'obtenir un allègement de l'impôt.

L'intendant de Lyon réagit vite. Un notaire royal de Montbrison, Pierre Joseph Bernard, est chargé de dresser l'inventaire. Les opérations durent 3 jours entiers avec l'aide d'experts et d'habitants du village. Ils visitent les ruines encore fumantes. Les professionnels estiment les pertes, évaluent le coût de la reconstruction. Le 20 décembre 1758 le procès-verbal est clos. Les dommages sont grands : plus de 63 000 livres dont les deux tiers concernent les pertes immobilières.

L'Eglise au secours des sinistrés

Pour subsister, les sinistrés ne peuvent compter que sur la charité publique. L'archevêque de Lyon entend la supplique des malheureux paroissiens de Saint-Georges et de leur curé. Dès le 20 décembre, son vicaire général adresse à tous les curés du diocèse une lettre circulaire. Il leur demande, trois semaines de suite, de prêcher et de faire des quêtes pour aider aux incendiés. M. Jérôme Benoît, curé de la Madeleine, archiprêtre de Montbrison, est chargé de recueillir les fonds. Il répartit les aides avec l'aide du curé et les consuls du village.

Les gens des hameaux voisins recueillent les sans-abri et leurs bestiaux. Grâce à un bel élan de solidarité, ils sont nourris, chauffés, vêtus, consolés. Cependant il fallut ensuite plusieurs générations pour estomper le souvenir du "grand incendie" de Saint-Georges.

Joseph Barou

Pour en savoir plus : J. Barou, Suzanne Viallard, Marius Perret, "L'incendie de Saint-Georges-en-Couzan", *Village de Forez*, janvier 1994.

[*La Gazette* du 30 décembre 2005]